

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le lundi 6 novembre 2023 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents :        Michel Crevier  
                                      Mario Desmeules  
                                      Évelyne Tremblay  
                                      Diane Tremblay  
                                      Sylvie Bolduc  
                                      Mathieu Bouchard

Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT RAPPORTS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2023
5. DÉPÔT LETTRE PRISE DE RETRAITE — ROSAIRE TREMBLAY
6. DÉPÔT LETTRE PRISE DE RETRAITE — DANIELLE TREMBLAY
7. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ — 83 Rang CAP-AUX-OIES
8. DÉROGATION MINEURE DM155-2023 — LOT 6 533 309 — CHEMIN ÉTIENNE-TREMBLAY
9. DÉROGATION MINEURE DM156-2023 — 309, CHEMIN PIERRE-DE SALES
10. RÉOLUTION D'ENGAGEMENT D'UN CONCIERGE
11. MANDAT LOUIS-PHILIPPE TÉTREAULT, INGÉNIEUR STRUCTURE — AGRANDISSEMENT BÂTIMENT DES LOISIRS
12. MANDAT AMBIONER, INGÉNIEUR MÉCANIQUE — AGRANDISSEMENT BÂTIMENT DES LOISIRS
13. ACQUISITION GÉNÉRATRICE HÔTEL DE VILLE
14. DÉNEIGEMENT DOMAINE CHARLEVOIX
15. POLITIQUE LOCATION DE SALLE
16. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES PRIVÉES — LES SANTONS DE CHARLEVOIX S.E.N.C.
17. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES PRIVÉES — GRAVEL ET TREMBLAY INC.
18. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — LES VALLONS DES ÉBOULEMENTS
20. DEMANDE DE DON
  - SOUPER FRIL
  - VIRÉE NORDIQUE
21. REPRÉSENTATION
22. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## PROCÈS-VERBAL

### 206-11-23 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 207-11-23 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, de la séance extraordinaire du 16 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté comme rédigé.

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2023 soit adopté comme rédigé.

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 soit adopté comme rédigé.

### 208-11-23 Adoption des comptes

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

#### GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

REMB. DE TAXES	6 933,10 \$
AXE CRÉATION	793,33 \$
BELL CANADA	866,46 \$
BELL MOBILITÉ	144,75 \$
CAMP MANOIR	7 723,63 \$
COGÉCO	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	359,67 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	56,00 \$
ÉDITIONS NORDIQUES	758,84 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	354,08 \$
ENTRETIEN MÉNAGER V.I.P.	546,13 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	349,80 \$
HYDRO-QUÉBEC	5 133,82 \$
ISABELLE OUELLET	905,43 \$
LES JARDINS DU CENTRE (À REMBOURSER À GILLES GAUTHIER)	50,94 \$
MÉTRO (À REMBOURSER À CAROLE TREMBLAY)	14,00 \$
MJS	793,46 \$
SANI CHARLEVOIX	758,84 \$
STAPLES	113,31 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 662,82 \$
VAN NOORT & SONS BULB CO.	385,16 \$
VISA (BALAYEUSE)	195,45 \$
VISA (COLLOQUE MICHEL CREVIER — SÉCURITÉ CIVILE)	475,00 \$
VISA (DOLLORAMA - FÊTE DES BÉNÉVOLES)	185,54 \$
VISA (FORMATION GESTION CONTRACTUELLE — LINDA GAUTHIER)	137,97 \$
VISA (FRAIS MENSUELS AMAZON)	11,49 \$
VISA (HÉBERGEMENT CONGRÈS LINDA GAUTHIER)	297,52 \$
VISA (PUBLIPOSTAGE JOURNAL)	181,39 \$
YAN BEAUREGARD MAGICIEN	1 322,21 \$
	<hr/>
	<b>31 573,32 \$</b>

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

BELL CANADA	319,11 \$
BRIGADE DES POMPIERS	6 050,50 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	316,19 \$
F. MARTEL & FILS	2 155,85 \$
INFOPAGE	136,25 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	51,65 \$
THIBEAULT ET ASSOCIÉS	1 326,12 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	841,61 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	764,65 \$
	<hr/>
	<b>11 961,93 \$</b>

**VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT**

ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	523,13 \$
BELL CANADA	319,11 \$
BELL MOBILITÉ	96,50 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	727,79 \$
CONSTRUCTION ÉLITE EXPERT	17 717,65 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	1 418,22 \$
DUFOUR LA MALBAIE	320,73 \$
GARAGE EDMOND BRADET	120,65 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU INC.	9 198,00 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	596,39 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS	4 011,52 \$
MARC TRUDEL	850,82 \$
NAPA PIÈCES D'AUTO	2 369,98 \$
OK PNEUS LA MALBAIE	4 436,88 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	2 288,77 \$
S. DUCHESNE	1 788,55 \$
SERVICES DE ROULEMENT S.M.	109,73 \$
TOROMONT CAT	2 142,34 \$
UNI-SELECT INC.	666,15 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	643,86 \$
WEX CANADA	5 521,65 \$
	<hr/>
	<b>55 868,42 \$</b>

**ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION**

HYDRO-QUÉBEC	1 847,42 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE	3 121,57 \$
	<hr/>
	<b>4 968,99 \$</b>

**APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

BELL MOBILITÉ	76,36 \$
BUREAU VÉRITAS	1 480,30 \$
DAVID VILLENEUVE, PHARMACIEN	32,87 \$
HYDRO-QUÉBEC	316,15 \$
PUROLATOR	41,21 \$
	<hr/>
	<b>1 946,89 \$</b>

**AQUEDUC**

A. TREMBLAY & FRÈRES	284,47 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 597,08 \$
PRODUITS BCM LTÉE	1 767,53 \$
	<hr/>
	<b>3 649,08 \$</b>

**TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

BELL MOBILITÉ	25,07 \$
BUREAU VÉRITAS	244,33 \$
COGÉCO	63,18 \$
HYDRO-QUÉBEC	501,09 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	30 430,97 \$
SANI CHARLEVOIX	68 818,29 \$
	<hr/>
	<b>100 082,93 \$</b>

**RÉSEAUX ÉGOUTS**

HYDRO-QUÉBEC	270,23 \$
	<hr/>
	<b>270,23 \$</b>

**URBANISME**

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	640,99 \$
	<hr/>
	<b>640,99 \$</b>

**LOISIRS ET AÎNÉS**

BELL CANADA	339,81 \$
CAMP MANOIR	1 103,76 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	155,07 \$
DISTRIBUTION RICARD & GAGNÉ INC.	187,51 \$
LA FERME ÉBOULMONTAISE	229,95 \$
VISA (PUBLIPOSTAGE PROGRAMMATION LOISIRS)	181,39 \$
	<hr/>
	<b>2 197,49 \$</b>

**COMPTEURS D'EAU**

PLOMBERIE O. GAUDREULT	530,48 \$
	<hr/>
	<b>530,48 \$</b>

**HÔTEL DE VILLE**

LES GOUTTIÈRES CHARLEVOIX INC.	3 610,22 \$
	<hr/>
	<b>3 610,22 \$</b>

**SPORTS, LOISIRS ET TOURISME**

CAMÉO	3 536,93 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	105,78 \$
TREMBLAY & FORTIN, ARPENTEURS	2 299,50 \$
	<hr/>
	<b>5 942,21 \$</b>

**TRAVAUX TECQ**

GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS	9 715,87 \$
	<hr/>
	<b>9 715,87 \$</b>

**DONS**

ASSOCIATION DES VOISINS DE LA CÔTE-DES-ÉRABLES	300,00 \$
CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR INC.	172,46 \$
MARINE MIDRÉ (NAISSANCE ROSE POUPART MIDRÉ)	250,00 \$
MARINE MIDRÉ (REMB. NATATION ROSE POUPART MIDRÉ)	28,00 \$
MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE CHARLEVOIX	50,00 \$
RISC (QUILLE-O-THON)	50,00 \$
SABRINA PILOTE ET MARC-ANDRÉ TREMBLAY	250,00 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX	50,00 \$
	<hr/>
	<b>1 150,46 \$</b>

**REMBOURSEMENT D'EMPRUNT**

INTÉRÊTS — BANQUE ROYALE DU CANADA (16048-37)	9 249,09 \$
INTÉRÊTS — CAISSE DESJARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES	11 133,34 \$
CAPITAL — CAISSE DESJARDINS DU FLEUVE ET DES MONTAGNES	32 000,00 \$
	<hr/>
	<b>52 382,43 \$</b>

**TOTAL**

---

---

**286 491,94 \$**

**Dépôt rapports financiers comparatifs au 30 septembre 2023**

La directrice générale dépose les rapports financiers comparatifs au 30 septembre 2023, lesquels sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

**REVENUS**

	Résultats au 30 septembre 2022	Résultats au 30 septembre 2023	Budget 2023
Taxes	2 904 193 \$	3 374 981 \$	3 306 952 \$
Tenant lieu de taxes	13 030 \$	12 014 \$	13 085 \$
Services rendus	16 337 \$	32 219 \$	13 370 \$
Impositions des droits	394 375 \$	133 571 \$	225 000 \$
Amendes et pénalités	754 \$	1 190 \$	1 000 \$
Intérêts	8 698 \$	16 652 \$	15 000 \$
Autres revenus	37 573 \$	2 500 \$	91 500 \$
Transferts	136 386 \$	140 196 \$	140 851 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3 511 346 \$</b>	<b>3 713 323 \$</b>	<b>3 806 758 \$</b>

**DÉPENSES**

	Résultats au 30 septembre 2022	Résultats au 30 septembre 2023	Budget 2023
Administration générale	838 527 \$	751 872 \$	1 035 041 \$
Sécurité publique	213 915 \$	427 944 \$	444 669 \$
Transport	675 641 \$	746 478 \$	1 063 066 \$
Hygiène du milieu	390 206 \$	411 111 \$	484 931 \$
Santé et bien-être	3 993 \$	4 395 \$	4 395 \$
Aménagement, urbanisme et développement	101 658 \$	97 357 \$	127 042 \$
Loisirs et culture	151 614 \$	112 405 \$	213 858 \$
Frais de financement	39 760 \$	59 020 \$	109 653 \$
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>2 415 314 \$</b>	<b>2 610 583 \$</b>	<b>3 482 655 \$</b>

**DÉPENSES**

	Résultats au 30 septembre 2022	Résultats au 30 septembre 2023	Budget 2023
Surplus de l'exercice	1 096 032 \$	1 102 741 \$	324 103 \$
Financement (remb. de la dette)	(189 798 \$)	(187 992 \$)	(266 103 \$)
Surplus accumulé affecté			(36 500 \$)
Affectation aux activités investissement	(215 450 \$)	423 234 \$	
Immobilisations	(644 790 \$)	(702 255 \$)	(2 055 800 \$)
Financement à long terme	418 500 \$	620 917 \$	1 961 300 \$
Total	(631 539 \$)	153 904 \$	(324 103 \$)
<b>Excédent net</b>	<b>464 494 \$</b>	<b>1 256 645 \$</b>	<b>0 \$</b>

### **Dépôt — Lettre prise de retraite Rosaire Tremblay**

Le maire Pierre Tremblay fait part du dépôt de la lettre de prise de retraite de M. Rosaire Tremblay, concierge, laquelle est effective en date du 6 septembre 2023.

À la suite de ce dépôt, Évelyne Tremblay, conseillère, adresse une motion de remerciements au nom du conseil municipal, de la population des Éboulements ainsi que du personnel pour les années qu'il a passées à l'emploi de la municipalité au service des travaux publics et au poste de concierge.

Un grand merci à M. Tremblay pour son indéfectible engagement, sa générosité, son implication et sa bonne humeur légendaire au sein de l'équipe municipale. Bonne continuation dans cette nouvelle étape de vie.

### **Dépôt — Lettre prise de retraite Danièle Tremblay**

Le maire Pierre Tremblay fait part du dépôt de la lettre de prise de retraite de Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, laquelle sera effective en date du 30 décembre 2023.

### **209-11-23 Demande d'autorisation auprès de la CTPAQ — 83, Cap-aux-Oies**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Mariane Desjardins Roy pour obtenir les autorisations suivantes :

- Conservation de la résidence située au 83, rang Cap-aux-Oies (annulation de la démolition nécessaire pour la construction d'une nouvelle résidence sur la propriété) ;
- Conservation de l'autorisation de construction une résidence ailleurs sur la propriété ;
- Aliénation/lotissement d'une partie du lot sur laquelle sis la résidence existante ;
- Changement d'usage de la résidence existante afin d'en faire une boutique de vente de produits agricoles et de toilettes publiques.

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage municipal permet les utilisations projetées dans cette zone ;

**CONSIDÉRANT** que les toilettes publiques serviront aux utilisateurs de la plage de Cap-aux-Oies, dont l'achalandage est grandissant ;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur désire modifier l'utilisation de la résidence existante (sans devoir la démolir) tout en permettant la construction d'une résidence sur la propriété (autorisation obtenue en 2003) ;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur désire acquérir un terrain de 4 000 mètres carrés sur lequel se trouvera la résidence existante ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe pas d'autres espaces appropriés disponibles à l'extérieur de la zone agricole sur le territoire de la

Municipalité afin de satisfaire la demande et les besoins du demandeur ;

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie 3-4-7 Catégorie 3-4-7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Quelques parcelles en culture
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	Faible
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Aucun
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Sans effet
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols dans la municipalité et dans la région	Sans effet
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Conservée
9	L'effet sur le développement économique de la région	Bénéfique
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	N/A

**CONSIDÉRANT** que cette demande est conforme aux règlements municipaux et aux règlements d'urbanisme de la municipalité

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande d'autorisation comprenant 4 volets (annulation démolition, conversation autorisation antérieure, changement d'usage de la résidence existante et aliénation/lotissement d'un terrain comprenant la résidence existante) sur les lots 5 439 051, 5 439 995 et 5 439 966
- **QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.
- **QUE** le formulaire de demande est versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

**210-11-23 Dérogation mineure DM155-2023 — Lot 6 533 309 — chemin Étienne-Tremblay**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure n° DM155-2023, lot 6 533 309, chemin Étienne-Tremblay aux fins d'autoriser l'implantation d'une résidence avec une marge avant de 40 mètres plutôt que 15 m maximum, comme prescrit par l'article 12 du tableau 1.2 de l'annexe 10 du plan d'aménagement d'ensemble de la Seigneurie des Éboulements, phase VI ;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur estime le terrain trop étroit dans les premiers mètres pour respecter la marge de recul maximale de 15 m et que les marges latérales de 7,5 m compliquent l'implantation ;

**CONSIDÉRANT** que les bandes boisées ne pourraient être conservées et qu'un empiètement dans le talus naturel viendrait compromettre l'aspect naturel du terrain, l'implantation à 40 m est donc celle qui a le moins d'impact sur le milieu ;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de la 3<sup>e</sup> demande de dérogation concernant la marge de recul avant de ce terrain ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif en urbanisme à l'effet de refuser cette demande ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'étude du dossier, le maire demande le vote afin que le conseil puisse rendre une décision ;

**CONSIDÉRANT** que le résultat du vote est de 3 voix en faveur de la demande et de 3 voix contre l'acceptation de la demande de dérogation, le maire exerce son droit de vote ;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne porte aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**CONSIDÉRANT** que cette dérogation n'a aucun effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni en matière de santé publique et ne porte aucune atteinte au bien-être en général ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à la majorité des conseillers présents, incluant la voix favorable du maire,

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° DM155-2023, sise sur le lot 6 533 309, chemin Étienne-Tremblay dans la Seigneurie des Éboulements.

**211-11-23 Dérogation mineure n° DM156-2023 — 309, chemin Pierre-de Sales**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure n° DM156-2023 sise au 309, chemin Pierre-de Sales aux fins suivantes :

- Autoriser l'implantation d'une construction résidentielle avec une marge de recul avant de 5 m plutôt que de 9 m, selon l'article 7.1 de l'annexe 6 du règlement de zonage n° 117-11, Plan d'aménagement d'ensemble de la Seigneurie, phases I-II-III ;



- Autoriser cette même construction avec une fondation en acier, sans sous-sol, plutôt que sur une fondation en béton ayant une profondeur de 2 m, selon l'article 7.2 de l'annexe 6 du règlement de zonage 117-11, plan d'aménagement d'ensemble de la Seigneurie, phases I-II-III ;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation à 5 m de la marge avant plutôt que 9 m facilite grandement le positionnement de la résidence et limite les impacts dans le milieu (moins de remblai).

**CONSIDÉRANT** que la demande concernant la fondation répond à un besoin essentiel d'une personne à mobilité réduite ainsi qu'à des faits évidents de l'environnement (plateau) ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance de la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme (CCU) relativement à cette demande ;

**CONSIDÉRANT** que les deux objets de la demande ne créent aucune problématique dans l'environnement, les marges de recul des autres résidences se situent environ à égale distance et le paysage n'est pas affecté ;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne porte aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**CONSIDÉRANT** que cette dérogation n'a aucun effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni en matière de santé publique et ne porte aucune atteinte au bien-être en général ;

**CONSIDÉRANT** que l'impact est mineur, tant pour le positionnement sur le terrain qu'en matière de fondation et que l'ensemble les critères est respecté ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accepter la demande de dérogation mineure sise au 309, chemin Pierre-de Sales, dans la Seigneurie des Éboulements.

### **212-11-23 Résolution d'engagement d'un concierge**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de Rosaire Tremblay en date du 6 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public paru en date du 25 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Bastien Pilote a manifesté son intérêt pour ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'engager Monsieur Bastien Pilote au poste de concierge et que la date d'entrée en fonction soit le 29 octobre 2023, selon les conditions de la convention de travail en vigueur.

**213-11-23 Mandat Louis-Philippe Tétreault, ingénieur structure –  
Agrandissement bâtiment des loisirs**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Monsieur Louis-Philippe Tétreault, ingénieur, en date du 3 octobre 2023, pour la conception de la structure relativement au projet d'agrandissement du bâtiment des Loisirs ;

**CONSIDÉRANT** que cette offre répond aux exigences requises dans ce dossier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** mandater Monsieur Louis-Philippe Tétreault, ingénieur en structure moyennant la somme de 6 850 \$ excluant les taxes.

**214-11-23 Mandat Ambioner, ingénieur mécanique –  
Agrandissement bâtiment des loisirs**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services en électromécanique reçue de la compagnie AMBIONER, en date du 27 septembre 2023, pour l'agrandissement du bâtiment des Loisirs ;

**CONSIDÉRANT** que cette offre répond aux exigences requises dans ce dossier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter l'offre de services de la firme AMBIONER, moyennant la somme de 14 000 \$ excluant les taxes.

**215-11-23 Acquisition génératrice hôtel de ville des Éboulements**

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour une génératrice diesel externe de 100 KW, 120/240 V pour les besoins de l'édifice municipal aux Éboulements à savoir :

DRUMCO ÉNERGIE : 54 300,00 \$ excluant les taxes ;  
GAÉTAN BOLDUC ET ASS. : 59 800,50 \$ excluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**acquérir la génératrice pour l'hôtel de ville auprès de DRUMCO ÉNERGIE pour la somme de 54 300 \$ excluant les taxes.

**216-11-23 Déneigement Domaine-Charlevoix**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Baie-Saint-Paul est allée en appel d'offres public pour le déneigement des rues du Domaine Charlevoix en incluant les rues situées sur le territoire des Éboulements, comme demandé par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des soumissions reçues, celles-ci ont été analysées et jugées conformes par la ville de Baie-Saint-Paul ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de déneigement a été octroyé à Benoît Tremblay, entrepreneur général et que le montant demandé pour les rues du secteur des Éboulements s'élève à 47 231,73 \$ pour la saison 2023-2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le contrat de déneigement des rues du Domaine-Charlevoix, secteur des Éboulements soit accepté pour la saison 2023-2024 moyennant la somme de 47 231,73 \$ taxes incluses ;
- **QUE** la ville de Baie-Saint-Paul soit mandatée pour signer les documents nécessaires dans le dossier.

#### **217-11-23 Politique location de salle**

**CONSIDÉRANT** la politique de location de salle adoptée lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'adoption de celle-ci, de nouvelles modifications ont été apportées pour les tarifs de location de salle des édifices municipaux et que ceux-ci sont en vigueur en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**adopter les nouveaux tarifs de location de salle tels que présentés et de les publier sur le site Internet de la municipalité.

#### **218-11-23 Demande au programme d'aide financière aux entreprises privées — Les Santons de Charlevoix S.E.N.C.**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise « Les Santons de Charlevoix S.E.N.C. » sise au 2393, route du Fleuve, Les Éboulements, a pour activité principale la création de figurines originales, produites individuellement au moyen d'un moule et peintes à la main ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise « Les Santons de Charlevoix S.E.N.C. » est la propriété de trois résidentes des Éboulements et soutient également d'autres artisans en offrant leurs œuvres à la boutique ;

**CONSIDÉRANT** que « Les Santons de Charlevoix S.E.N.C. » a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux entreprises privées de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'étude du dossier, le projet répond aux critères la rendant admissible au programme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **De** verser la somme de 500 \$ à « Les Santons de Charlevoix S.E.N.C. », celle-ci étant allouée pour la première année du lancement d'une entreprise.

#### **219-11-23 Demande au programme d'aide financière aux entreprises privées — Gravel et Tremblay Inc.**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise « Gravel & Tremblay inc. », sise au 45, rang Sainte-Catherine, a procédé à la construction d'un nouvel entrepôt frigorifique, comportant 3 zones de températures contrôlées, aux fins de poursuivre et développer les activités de l'entreprise, à savoir la distribution alimentaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise « Gravel & Tremblay inc. » a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux entreprises privées de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'étude du dossier, le projet répond aux critères le rendant admissible au programme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **De verser** la somme de 2 000 \$ à l'entreprise « Gravel & Tremblay inc. » pour l'année 2022, 1 500 \$ pour l'année 2023 et 1 500 \$ pour l'année 2024.

#### **220-11-23 Versement dans le programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement déposée au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu de procéder au versement des sommes dues, selon les recommandations de paiement présentées au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

#### **221-11-23 Demande d'aide financière — Les Vallons des Éboulements**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement reçue du Club de ski de fond « Les Vallons des Éboulements » pour la mise à niveau des équipements d'entretien et d'infrastructures ;

**CONSIDÉRANT** que le coût total du projet s'élève à 26 113 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que le Club ainsi que d'autres partenaires participent financièrement pour la réalisation des objectifs visés par le projet ;

**CONSIDÉRANT** que la somme demandée à la municipalité s'élève à 2 500 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu d'accorder la somme de 2 500 \$ au Club de ski de fond « Les Vallons des Éboulements », pour la mise à niveau des équipements d'entretien et d'infrastructures du club.

#### **222-11-23 Demande de don**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les dons suivants :

SOUPER FRIL : 2 billets au coût de 150 \$ chacun

VIRÉE NORDIQUE : 500 \$

#### **Représentation**

Les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois de septembre 2023.

### **Questions de l'assemblée**

La période de questions débute à 21 h 12 et se termine à 21 h 25

### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

### **223-11-23 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 25, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière